

Justification de la proposition de lever l'opposition n° 01

Opposant : Monsieur Rizzi Gionata

Date : 5 février 2019

N° parcelles : 953 - sur le PPA du Carro Nord, secteur d'habitation à moyenne densité. L'opposant est le voisin direct de la parcelle encore libre de construction.

Résumé : L'opposant est propriétaire de la parcelle 953 située dans le PPA du Carro Nord dans le secteur d'habitations à moyenne densité. L'opposant invoque qu'il n'est pas nécessaire de modifier le PPA car tous les autres propriétaires ont dû respecter le PPA pour construire.

L'opposant n'expose aucun grief contre la modification proposée et n'argumente pas son point de vue.

Réponses : L'opposition ne contient aucun argument contre la proposition de modification du PPA.

1. La proposition de modification concerne le secteur village du PPA et l'article concerné porte sur le nombre de logement.
2. La dernière parcelle non bâtie du PPA est en main communale et la proposition de modification du plan permettra d'adapter le projet de construction en fonction des besoins du marché et des besoins de logement sur la Commune de Bottens.
3. Cette modification est au bénéfice de la Commune de Bottens sans changer (augmenter ou diminuer) les droits à bâtir de la parcelle communale. De ce fait et ne faisant pas partie de la zone réservée, la modification pourra être réalisée.

En conclusion, la Municipalité propose de lever l'opposition n° 01.